



## **Contribution à l'élaboration du 5<sup>ème</sup> Plan Loire Grandeur Nature** Propositions de l'association Allier Sauvage – février 2020

L'association Allier Sauvage œuvre à préserver l'extraordinaire patrimoine que représente la rivière Allier, en participant à conforter ou restaurer l'équilibre entre sa richesse naturelle exceptionnelle et une activité humaine adaptée. Elle rassemble des personnes partageant cette vision, afin de développer une culture de réappropriation respectueuse de la rivière et de résister aux pressions qui menacent à la fois son intégrité et la qualité de vie des habitants du Val d'Allier. Membre du comité de pilotage des Assises associatives pour une Loire Vivante formées autour de précédents Plans Loire, elle agit aux côtés d'autres associations et acteurs, ainsi qu'auprès des collectivités locales, en apportant plus spécifiquement dans la concertation ses réflexions quant à la place de l'homme dans le milieu fluvial. Certains de ses travaux ont été soutenus dans le cadre du Plan Loire, comme l'élaboration de méthodes d'évaluation de la fréquentation par les activités de pleine nature, mises au point en partenariat avec l'Université Clermont-Auvergne. Allier Sauvage accompagne ou mène aussi quelques actions juridiques contre des projets emblématiques contraires à la préservation de l'Allier.

### **Favoriser la transversalité des actions :**

Un des grands défauts du précédent Plan Loire a été de ne pas permettre à des grands projets pluri-thématiques d'être soutenus par plusieurs plateformes, au risque de devoir être découpés en plusieurs projets pour optimiser les possibilités de soutiens financiers. Pourtant les projets à la fois les plus ambitieux et les plus performants se situent souvent à la croisée de plusieurs enjeux. Ce serait le cas, par exemple, pour un projet basé sur l'effacement d'une digue ouvrant un champ d'expansion des crues et présentant plusieurs niveaux d'intérêt : réduction des risques dus aux inondations, réhabilitation et préservation des milieux aquatiques, dimension innovante présentant un intérêt de recherche favorisant leur duplication.

Le 5<sup>ème</sup> Plan Loire Grandeur Nature devrait intégrer cet objectif de transversalité en permettant à un même projet d'être financé au titre de plusieurs des axes du Plan Loire, et en faisant même de cette dimension transversale un critère de priorité et/ou de bonification dans l'éligibilité des projets, sous réserve de cohérence démontrée et de portée significative.

### **Améliorer et enrichir la gouvernance :**

1°) La gestion décisionnelle du précédent Plan Loire était partagée par ses trois seuls organismes financeurs : l'Etat, l'Agence de l'Eau et les Régions. Pourtant, les collectivités départementales et intercommunales contribuent fortement au financement des actions et projets du Plan Loire, qu'elles portent elles-mêmes pour la plupart. S'il n'est bien sûr pas possible que ces collectivités soient toutes associées à sa gestion, il serait important qu'elles y soient représentées. A ce titre, l'Etablissement Public Loire qui les regroupe ainsi que les Régions, mériterait de siéger dans le comité de gestion. De plus, de par son périmètre de compétence, cette réintégration de l'EPL serait légitime en tant que telle pour favoriser la cohérence de l'application des orientations stratégiques du Plan Loire à l'échelle du bassin ligérien.

2°) La société civile, représentée par les associations, n'est pas partie prenante dans l'animation et la gestion du Plan Loire, ce qui a entraîné jusqu'alors une large méconnaissance de celui-ci par le grand public et de ce fait un moindre engagement de certaines collectivités locales, avec à la clef un bilan mitigé du Plan Loire IV. A l'heure où le changement global s'ajoute au transfert de compétences vers les intercommunalités (GEMAPI notamment) pour rendre incontournable l'implication des citoyens, il est plus que jamais nécessaire aujourd'hui de faire appel au milieu associatif pour dynamiser le prochain Plan Loire. Celui-ci a déjà démontré par le passé (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Plans Loire) sa capacité à se mobiliser et à se structurer à travers les Assises associatives pour une Loire Vivante (80 fédérations et associations). La dynamique du Plan Loire gagnerait à ce que les associations soient soutenues dans cette démarche collective et représentées dans son Comité stratégique de gestion. Il serait bénéfique de les doter d'un budget leur permettant de déployer des actions de sensibilisation, de concertation et de formation, ainsi que d'animer des travaux de recherche et d'évaluation. C'est là toute la dimension humaine et sociétale de la stratégie du Plan Loire qui est en jeu et donc, par là-même, la clef de son succès.

### **Dynamiser la dimension culturelle :**

Si certaines actions du Plan Loire en faveur de patrimoine ligérien contribuent au développement d'un tourisme durable, c'est une bonne chose. Néanmoins, au regard de ses enjeux environnementaux, cela ne saurait être sa vocation essentielle. C'est pourquoi les enjeux liés à la notion de « Patrimoine naturel et culturel » méritent d'être précisés, pour que les actions et projets relevant de cet axe et soutenus dans le cadre du Plan Loire contribuent réellement à l'atteinte de ses objectifs principaux. Pour cela, les pôles territoriaux d'animation et de connaissance devraient être soutenus dans leur création et dans leur fonctionnement, dès lors qu'ils contribuent concrètement à promouvoir et alimenter les actions menées dans le cadre du Plan Loire auprès des populations locales et de leurs visiteurs. Ces pôles de référence pourraient ainsi jouer un rôle actif sur leurs territoires d'influence : information dynamique des populations locales, lieu systématique de concertation et de débat, de formation des acteurs (élus, techniciens, animateurs, acteurs économiques,...). Structurés en réseau (réseau des Maisons de Loire et projet de réseau des Maisons de sites sur l'Allier, par exemple), ceux-ci pourraient développer des actions coordonnées sur des thématiques définies en concertation avec le Comité de gestion du Plan Loire pour répondre à ses objectifs (ex : campagne de sensibilisation aux risques d'inondation, opération d'observation participative d'un épisode de crue ou de sécheresse, d'un sujet naturaliste, etc).

### **Intégrer la problématique agricole :**

L'ensemble des orientations stratégiques du Plan Loire concernent peu ou prou l'agriculture, en particulier la prévention et la réduction des risques d'inondation (champs d'expansion des crues) et le fonctionnement naturel des milieux aquatiques (morpho-dynamique des cours d'eau, milieux humides, quantité et qualité de l'eau, etc). De fait, les exploitations agricoles des vallées fluviales sont des acteurs incontournables de leurs équilibres, de leur préservation et de leur restauration.

En parallèle, le changement climatique autant que l'intérêt sociétal pour une alimentation saine imposent aux acteurs du monde agricole de rechercher des solutions durables au développement de leurs activités, passant notamment par une remise en question de certains modèles d'exploitation intensive. Cette mutation nécessaire s'avérant difficile, le Plan Loire peut et doit constituer un levier efficace pour conduire des réflexions dans ce sens, en concertation avec les Commissions Locales de l'Eau notamment. Il pourrait aussi soutenir des projets de territoires intégrant l'objectif de développement durable des vallées, ainsi que des expérimentations volontaires de conversions agricoles, accompagnées d'évaluations scientifiques permettant de qualifier leur performance agro-environnementale.

### **Aider à structurer la GEMAPI :**

Le transfert aux collectivités locales de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations ne s'est pas accompagné d'une obligation de structuration de la gouvernance, pourtant indispensable au développement des solidarités nécessaires entre des territoires de nature et de moyens contrastés (têtes de bassins, plaines alluviales, pôles urbains,...). Cette structuration s'est opérée naturellement là où elle existait déjà (syndicats de bassins par exemple), mais force est de constater que sur le bassin ligérien elle n'est que peu organisée, à l'exception de l'Etablissement Public Loire, trop étendu et trop éloigné au regard de la variété des situations rencontrées sur ses sous-bassins. Quant aux SAGE, qui représentent sans doute des périmètres pertinents pour cette structuration, ils ne sont que des outils de concertation et de planification sans moyens opérationnels. Cette situation constitue un handicap pour une application efficace des orientations du Plan Loire et celui-ci pourrait donc soutenir les actions de mise en place de ces gouvernances nécessaires (constats, études prospectives, animation de la concertation,...).

### **Simplifier le soutien aux actions de moindre coût :**

Le constat unanime des acteurs locaux, utilisateurs potentiels des financements proposés dans le cadre du précédent Plan Loire, est que la sollicitation de ces subventions était soumise à la production de dossiers si lourds qu'ils ont souvent préféré y renoncer. Cette conséquence d'une procédure de demande de subvention, cumulant les exigences européennes avec celles des autres financeurs du Plan Loire, a été d'une part de dissuader certains acteurs (associations et communes en particulier) d'engager des actions locales pourtant conformes à ses orientations et, d'autre part, de contribuer à un certain désintérêt, voire à un désengagement, pour le Plan Loire et sa politique stratégique.

Il sera très important de mettre en place dans le Plan Loire V des procédures de demande et d'octroi de subventions qui soient adaptées aux différents niveaux financiers des actions éligibles, en particulier allégées pour ce qui est des actions à budget réduit (immatérielles notamment). Il y va non seulement de la multiplicité et de la variété des actions soutenues dans le cadre du Plan Loire, mais aussi et surtout de son appropriation par l'ensemble des acteurs à toutes les échelles territoriales.

A titre d'illustration de ces propositions, trois projets seront proposés dans le cadre du Plan Loire V et soutenus par Allier Sauvage :

- Préservation du Val d'Allier Nord, proposition pour un projet de développement durable  
[https://www.alliersauvage.org/fichiers/proposition\\_allier\\_sauvage\\_val\\_allier\\_nord.pdf](https://www.alliersauvage.org/fichiers/proposition_allier_sauvage_val_allier_nord.pdf)
- Développement et mise en réseau des maisons de site de la « Route de l'Allier »  
<https://drive.google.com/file/d/15VqniuGTdPy39KcgCANbrxTmXZE4alw2/view>
- Mise en œuvre du projet partagé de l'Observatoire de l'Allier  
<http://doc.ceba.uca.fr/doku.php?id=efoa>